



Doc. 16375 rev
22 avril 2026

Vers l'abolition universelle de la peine de mort en toutes circonstances

Amendement¹ n° 2

Sous-amendement n° 1

M. Yves CRUCHTEN, Luxembourg, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Dans l'amendement 2, dernière phrase, après les mots «les valeurs du Conseil de l'Europe», insérer les mots suivants:

«reflétées par les Protocoles nos 6 et 3 à la Convention européenne des droits de l'homme»

Déposé par:

CRUCHTEN Yves, Luxembourg, SOC
BEGIC Denis, Suède, SOC
KUMPULA-NATRI Miapetra, Finlande, SOC
MOLINA Fabian, Suisse, SOC
NOWICKA Wanda, Pologne, SOC
ROJHAN Azadeh, Suède, SOC
VELA Susanna, Andorre, SOC

1. 2026 - Deuxième partie de session

